

Centre Anti-Rabique

Le Centre antirabique du Centre Hospitalier de Perpignan accueille toute personne ayant été en contact, en France ou à l'étranger, avec un animal pouvant transmettre la rage.

Le Centre antirabique du Centre Hospitalier de Perpignan accueille toute personne ayant été en contact, en France ou à l'étranger, avec un animal pouvant transmettre la rage. Notre équipe médicale assure une prise en soin rapide et adaptée, que ce soit pour débiter un traitement ou le poursuivre après un séjour à l'étranger.

La rage est une encéphalite virale grave, transmise à l'humain via la salive des mammifères infectés par morsure, griffure ou léchage de peau lésée et survenant principalement chez les carnivores comme les chiens. La France métropolitaine est indemne de rage des mammifères terrestres depuis les années 1970, à l'exception de la Guyane ; la contamination humaine reste donc exceptionnelle, liée à des importations ou à des chauves-souris.

Par téléphone : 04 68 61 76 46
Par email : secretariat.smit@ch-perpignan.fr

Recommandations générales et prévention

- > Adopter vos animaux de compagnie uniquement via les canaux légaux, pour prévenir la réintroduction du virus et protéger votre entourage.
- > Évitez tout contact avec la faune sauvage ou les animaux errants en particulier s'il semble malades ou blessés.

La rage animale recule en France et en Europe de l'Ouest, mais reste présente sur tous les autres continents. Selon votre destination, une vaccination préventive contre la rage peut être recommandée avant le départ.

En cas de morsure ou de léchage sur une plaie

1. Nettoyage immédiat : Dès que possible, nettoyez la plaie pendant au moins 5 minutes à l'eau et au savon, puis désinfectez avec un antiseptique adapté (alcool, dérivés iodés, ...)
2. Consultation médicale urgente : Consultez sous 48h un médecin, qui orientera en fonction du contexte vers un centre antirabique agréé. Le professionnel remettra aussi à jour la vaccination antitétanique et prescrire une antibiothérapie si nécessaire.
3. Certificat vétérinaire : En cas de morsure, griffure ou contact à risque, une consultation vétérinaire est nécessaire afin d'obtenir un certificat attestant de l'état de santé de l'animal.

ALLER PLUS LOIN

SUR L'INTERNET

- > [Institut Pasteur - Centre Collaborateur de l'OMS de Référence et de Recherche pour la Rage](#)
- > [Organisation Mondiale de la Santé - Centre des médias - Information RAGE](#)

Mise à jour le 02/10/2025